

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Georges Rumén, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril.



DELBU2024-09-056

Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : fourniture, livraison, montage de mobilier neuf pour les services administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération - lots n°1, 2, 3 et 4

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 19 avril 2024 (au BOAMP le 19 avril 2024, au JOUE le 19 avril 2024) en vue de l'attribution des accords-cadres d'une durée de 4 ans relatifs à la fourniture, la livraison, le montage de mobilier neuf pour les services administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération :

- Lot n°1 : Mobilier d'assise
- Lot n°2 : Mobilier de Bureau
- Lot n°3 : Petites fournitures
- Lot n°4 : Rayonnages archives

Vu les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 02 juillet 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres pour les lots n°1, 2, 3 et 4 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture, livraison, montage de mobilier neuf pour les services administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 juillet 2024 décidant :
 - Pour le lot n°1 : d'attribuer l'accord cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, MOBI BURO, pour un montant minimum de 9 500€ HT et un montant maximum de 95 000 € HT, par la durée totale du marché ;
 - Pour le lot n°2 : d'attribuer l'accord cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, BRS, pour un montant minimum de 16 000€ HT et un montant maximum de 160 000 € HT, pour la durée totale du marché ;
 - Pour le lot n°3 : d'attribuer l'accord-cadre à l'opérateur classé en premier, à savoir, LYRECO, pour un montant minimum de 1 500€ HT et un montant maximum de 15 000€ HT, pour la durée totale du marché ;
 - Pour le lot n°4 : de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence) ;
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

